



# Ville de Bouxières aux Dames

Place de la Mairie  
B.P. n° 50031 cedex  
54136 Bouxières aux Dames

☎ 03 83 22 72 09  
☎ 03 83 22 75 84

**Courriel :** [mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr)

Bouxières aux Dames, le 8/11/2021

Pour les parents concernés par le service  
périscolaire du matin, midi et soir à l'école  
élémentaire René Thibault

**Objet :** Note de rentrée scolaire après les vacances de Toussaint

Cher(s) parent(s),

Pour cette rentrée scolaire de novembre 2021, il est important de vous communiquer les décisions prises concernant l'organisation du périscolaire dans ce contexte sanitaire actuel. Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes.

Début octobre, un courrier électronique nous a été envoyé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Meurthe et Moselle pour nous informer que depuis le lundi 4 octobre dernier, le protocole applicable aux Accueils Collectif de Mineurs est de niveau 1 (vert) dans les départements dont le taux d'incidence a été inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants. La Meurthe-et-Moselle faisant partie de ces départements, nous sommes concernés par ce niveau 1.

- **Le brassage entre les enfants :** Depuis plusieurs mois maintenant, nous faisons tous des efforts notamment les animateurs, les agents d'entretien/restauration et les enfants pour respecter les mesures des différents protocoles sanitaires. Il reste quelques semaines jusqu'à la fin de cette année. Nous voulons être prudents et préserver la santé de tous dans l'attente de connaître les évolutions de l'épidémie du coronavirus en France.

Une des mesures du niveau 1 est de « limiter des regroupements importants » mais il n'est pas imposé de maintenir la limitation du brassage par groupe de classes. Malgré cette mesure allégée, nous souhaitons maintenir jusqu'aux vacances scolaires de NOËL, la limitation du brassage entre les élèves de groupes différents à la restauration scolaire et au périscolaire du matin et soir. Cette organisation est également applicable pour le mercredi récréatif. Les enfants de classes différentes ne seront donc toujours pas mélangés.

- **Les récréations :** Concernant les temps pour la récréation, des espaces seront toujours délimités dans la cour afin que chaque classe puisse occuper un espace bien défini.

- **Désinfection et entretien des locaux :** Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera toujours réalisé au minimum une fois par jour. Une désinfection des sanitaires et des surfaces touchées (les poignées de portes par exemple) est réalisée 2 fois par jour.

- **Autres points**

- **Site de restauration :** Les enfants des classes de Mesdames VIARD GAUDIN et FIAUX inscrits à la restauration scolaire iront déjeuner maintenant à salle Guingot et non plus à l'espace Jacques Barth.
- **Départ échelonné :** Nous vous rappelons que depuis la rentrée scolaire et dans le cadre du périscolaire du soir, le départ échelonné n'est plus autorisé.
- **Plan Vigipirate renforcé « urgence attentat » :** Les parents ne doivent pas entrer dans l'enceinte de l'école. Un agent se déplacera au portail d'entrée pour vous accueillir.
- **Prévenir d'une absence de votre enfant au périscolaire :** Si votre enfant inscrit au périscolaire est que pour diverses raisons (absence périscolaire, aide aux devoirs, restauration scolaire...) il ne sera finalement pas présent. Il ne faut pas prévenir la Directrice de l'école mais la mairie. Il faut impérativement envoyer un message électronique à l'adresse suivante : [inscription-jeunesse-bad@orange.fr](mailto:inscription-jeunesse-bad@orange.fr) ou appeler le secrétariat de la mairie au 03 83 22 72 09. Pour des situations exceptionnelles (prévenir d'un retard par exemple) vous pouvez joindre la Directrice du périscolaire au 06 40 58 49 92
- **Le jeudi 11 novembre étant férié,** les inscriptions à la restauration scolaire pour la semaine du lundi 15 au vendredi 19 novembre, sont à faire exceptionnellement le mercredi 10 novembre à 16h00 au plus tard. Pour les inscriptions au périscolaire, il faudra également procéder aux inscriptions le mercredi 10 novembre mais avant 11h.

Prenez soin de vous.  
Madame CHEVREUX  
Adjointe au Maire en charge de l'enfance et la  
jeunesse

